

Argumentaire technique

Zone Vulnérable Nitrates

BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE

Masse d'eau superficielle « Le Valencize »

Code masse d'eau : FRDR10621

- ✓ **3 communes nouvellement concernées dans la Loire** : Chavanay, Roisey, Pélussin.

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeurs des P90 mesurées	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
RMC	06820350	Superficielle	18 mg/l	6	22	1

- ✓ **Commentaire** : Dépassement de seuil faible et nombre d'analyses faible (inférieur à 10). Secteur essentiellement arboricole et viticole.

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Sur cette masse d'eau, l'agriculture est essentiellement de la viticulture et de l'arboriculture. En effet, le niveau de chargement sur ce secteur est faible de l'ordre de 0,5 UGB par Hectare.

De plus, la viticulture et l'arboriculture sont des productions qui utilisent peu d'engrais azotés organiques et minéraux.

Enfin, les systèmes d'assainissement collectif de ce secteur peuvent être impactant sur la qualité de cette masse d'eau.

L'origine agricole de la pollution par les nitrates ne peut être avérée sur ces bases-là.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le non-classement des communes de cette masse d'eau.

A noter que sur ce secteur, il y a un captage prioritaire qui ne présente aucun problème de pollution par les nitrates.

BASSIN LOIRE BRETAGNE

Masse d'eau superficielle « L'Aillant et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Sornin »

Code masse d'eau : FRGR1724

- ✓ **3 communes nouvellement concernées dans la Loire** : Pouilly sous Charlieu, Saint Hilaire sous Charlieu, Villers

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90 (mg/L)	Nombre d'analyses au-dessus du seuil (18 mg/L)
Loire Bretagne	04410006 Pouilly Sous Charlieu	Superficielle	18 mg/l	6	24	2 (19 mg/L et 24 mg/L)

- ✓ **Commentaire** : Dépassement de seuil faible et nombre d'analyses faible (inférieur à 10). Secteur d'élevage allaitant.

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Sur cette masse d'eau, l'agriculture est essentiellement de l'élevage allaitant plutôt extensif. En effet, le niveau de chargement sur ce secteur est de l'ordre de 1,18 UGB par hectare en 2024 et a diminué depuis 2019 (1,23 UGB par hectare).

De plus, les surfaces en prairie sont importantes (93 % de la SAU), ce qui limite fortement les risques de lessivage d'azote.

Enfin, les systèmes d'assainissement collectif de ce secteur ont certainement un impact sur la qualité de cette masse d'eau.

L'origine agricole de la pollution par les nitrates ne peut être avérée sur ces bases-là.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le non-classement des communes de cette masse d'eau.

Masse d'eau superficielle « Le Drugent et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lignon-du-Forez »

Code masse d'eau : FRGR1222

- ✓ **3 communes nouvellement concernées dans la Loire** : Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Saint-Bonnet-le-Courreau.

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
Loire Bretagne	04407010 Montverdun	Superficielle	18 mg/l	7	23	1 (23 mg/L)

- ✓ **Commentaire** : Dépassement de seuil faible pour 1 seule analyse sur 7 seulement réalisées (moins de 10 analyses).

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Sur cette masse d'eau, l'agriculture est extensive. En effet, le niveau de chargement sur ce secteur est de l'ordre de 0,61 UGB par hectare en 2024 et a diminué depuis 2019 (0,69 UGB par hectare).

Les surfaces sont majoritairement en prairie (80 % de la SAU) et en forêt, mais aussi en vigne. Les grandes cultures annuelles (maïs, céréales...) ne représentent que 11% de la SAU.

L'origine agricole de la pollution par les nitrates ne peut être avérée sur ces bases-là.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le non-classement des communes de cette masse d'eau.

Masse d'eau superficielle « Le Trambouzan et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire »

Code masse d'eau : FRGR1711

✓ **6 communes nouvellement concernées dans la Loire :** Vougy, Coutouvre, Sévelinges, La Gresle, Montagny, Perreux.

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
Loire Bretagne	04410000 Perreux	Superficielle	18 mg/l	12	20	2 (20 mg/L et 21 mg/L)

✓ **Commentaire :** Dépassement de seuil faible pour seulement 2 analyses. Secteur d'élevage allaitant.

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Sur cette masse d'eau, l'agriculture est essentiellement de l'élevage allaitant extensif. En effet, le niveau de chargement sur ce secteur est de l'ordre de 0,94 UGB par hectare en 2024 et a diminué depuis 2019 (1,04 UGB par hectare).

De plus, les surfaces en prairie sont importantes (87 % de la SAU), ce qui limite fortement les risques de lessivage d'azote.

D'après le bilan 2023 du réseau départemental de mesure de la qualité des eaux, les concentrations en nitrates sont inférieures à 18 mg/L et sont particulièrement faibles de mars à septembre (inférieures 7 mg/L).

L'origine agricole de la pollution par les nitrates ne peut être avérée sur ces bases-là.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le non-classement des communes de cette masse d'eau.

Masse d'eau superficielle « L'Onzon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aix »

Code masse d'eau : FRGR1516

- ✓ **10 communes concernées dans la Loire** : Arthun, Boen-sur-Lignon, Bussy-Albieux, Mizerieux, Nervieux, Pommiers-en-Forez, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Saint-Etienne-le-Molard, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Sixte

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
Loire Bretagne	04012180 Pommiers	Superficielle	18 mg/l	12	17	1 (26 mg/L)

- ✓ **Commentaire** : Percentile inférieur au seuil. Un dépassement de seuil pour seulement 1 analyse sur 12 réalisées.

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Nous observons un nombre significatif d'analyses au-dessous des 18 mg/l avec des valeurs variant de 0,74 à 26 mg/l et un percentile inférieur à 18 mg/l, témoignant d'une amélioration des concentrations en nitrates dans cette masse d'eau.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le déclassement des communes de cette masse d'eau.

Masse d'eau superficielle « Le Montferrand et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mare »

Code masse d'eau : FRGR2187

- ✓ **4 communes concernées dans la Loire** : Précieux, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Romain-le-Puy, Soleymieux

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
Loire Bretagne	04009440 Précieux	Superficielle	18 mg/l	12	15	Aucune

- ✓ **Commentaire** : Percentile inférieur au seuil. Aucun dépassement de seuil.

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

On observe qu'aucune analyse est au-dessus du seuil des 18 mg/l avec des valeurs variant de 2,4 à 17 mg /l, témoignant d'une amélioration durable des concentrations en nitrates dans cette masse d'eau.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le déclassement des communes de cette masse d'eau.

Masse d'eau superficielle « Le Mallevall et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Furan »

Code masse d'eau : FRGR2138

✓ **2 communes concernées dans la Loire** : La Fouillouse, Saint-Héand.

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
Loire Bretagne	Inconnu	Superficielle	18 mg/l	Aucune analyse		

✓ **Commentaire** : Pas d'analyses réalisées.

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Aucune analyse réalisée sur cette masse d'eau justifiant son classement.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le déclassement des communes de cette masse d'eau.

Masse d'eau souterraine « Sables et marnes du bassin tertiaire de la Plaine du Forez libre »

Code masse d'eau : FRGG091

✓ **8 communes nouvellement concernées dans la Loire** : Boisset-Saint-Priest, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Pralong, Saint-Georges-de-Baroille, Saint-Thomas-la-Garde, Trelins, Vezelin-sur-Loire.

Bassin versant	Référence qualimètre Localisation	Type masse d'eau	Seuil de dépassement	Nombre d'analyses	Valeur du P90	Nombre d'analyses au-dessus du seuil
Loire Bretagne	BSS001UMZD Saint André le Puy	Souterraine	50 mg/l	6	59	6 (de 51 mg/L à 59 mg/L)

✓ **Commentaire** : Dépassements de seuil élevés et nombreux, mais non représentatifs des communes concernées.

En effet, le qualimètre classant se trouve en rive droite de la Loire à Saint-André-le Puy, alors que les communes sont, elles, en rive gauche et de surcroît très éloignées du qualimètre classant (16 km pour la commune plus proche et 30 km pour la commune la plus éloignée).

Avis Chambre d'Agriculture de la Loire :

Sur les communes concernées par la proposition de classement, le chargement moyen est faible (0,70 UGB/ha) et en diminution depuis 2019 (0,89 UGB/ha).

Cette masse d'eau d'une surface importante (plus de 700 km²) est qualifiée par seulement 3 qualitomètres :

- deux sont sur la même commune à Saint-André-le-Puy ;
- un se situe à Magneux-Haute-Rive.

Les captages à Saint-André-le-Puy, dont un est utilisé comme qualitomètre de référence, sont classés prioritaires au titre du SDAGE. Dans ce cadre, une étude hydrogéologique de délimitation de l'aire d'alimentation des captages a été réalisée.

Le périmètre d'alimentation des captages a été validé dans le cadre d'un arrêté préfectoral de zone soumise à contraintes environnementales. Il s'étend sur les communes de Saint André le Puy, Bellegarde en Forez, Saint Cyr les Vignes, Viricelles, Maringes, Chazelles-sur-Lyon.

Les communes de Boisset-Saint-Priest, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Pralong, Saint-Georges-de-Baroille, Saint-Thomas-la-Garde, Trelins, Vezelin-sur-Loire ne font donc pas partie de l'aire d'alimentation des captages de Saint André le Puy.

Il n'est donc pas justifié de classer ces communes en zone vulnérable nitrates au titre de la qualité de l'eau du qualitomètre BSS001UMZD.

Le qualitomètre de Magneux Haute Rive (BSS001UMVJ) est géographiquement plus proche des communes concernées par une proposition de classement. Les trois analyses réalisées en 2023 montrent une concentration en nitrates très faible (0,25 mg/L).

Même si ce nombre d'analyse n'est pas suffisant pour conclure sur une qualité de l'eau à l'échelle annuelle, ces résultats montrent la diversité de la qualité de l'eau au sein d'une même masse d'eau et l'impossibilité de classer toute la masse d'eau à partir d'un seul point de mesure (ici Saint André le Puy).

Enfin, le Conseil Départementale de la Loire porte une étude sur cette masse d'eau, en rive droite du fleuve Loire, afin d'en approfondir le fonctionnement complexe. Par conséquent, il semble nécessaire d'attendre les résultats de ces expertises complémentaires pour aboutir à une conclusion sur le lien entre point de prélèvement et bassin versant concerné.

L'origine agricole de la pollution par les nitrates ne peut être avérée sur ces bases-là dans les 8 communes ciblées.

La Chambre d'Agriculture de la Loire demande le non-classement des communes de cette masse d'eau et l'augmentation du nombre de point de suivi à l'échelle de la masse d'eau pour améliorer la connaissance.